

# VEILLEE DEPARTEMENTALE DU SOUVENIR

Comme plus de 250 communes de l'Aisne, la Mairie d'Allemant désire s'associer à la commémoration départementale du centenaire de la bataille du Chemin des Dames marquant l'offensive Nivelles du 16 avril 1917.

Pour l'occasion, différents édifices tels que l'Eglise, le monument aux morts seront éclairés en bleu mais aussi des photophores bleus seront allumés au monument Fauquenot.



**Nous convions les habitants le dimanche 16 avril à 20 heures 15 à une petite marche du monument aux morts à celui de Fauquenot.**

Une lecture liée aux événements sera faite. Munissez-vous d'une lampe.

## L'armée recrute.

15 000 postes sont ouverts.

Rédaction: commission communication, Rédacteur en chef : Marc Henneveux



# Bulletin d'Allemant

2 0 1 7 N ° 1

M A R S 2 0 1 7

## Le mot du Maire

Après la commémoration à Notre-Dame de Lorette près d'Arras en novembre 2014 pour ouvrir le cycle des cérémonies du centenaire du 1<sup>er</sup> conflit mondial, puis celles de Verdun et de la Somme l'année dernière, voici cette année, en 2017, les cérémonies qui marqueront, dans notre département, la commémoration de l'offensive Nivelles, du nom du général qui remplaça Joffre au commandement des armées françaises. Dans ce long conflit meurtrier qui déchira l'Europe, les batailles du Chemin des Dames, qui commencèrent le 16 avril 1917 par une offensive qui se voulait décisive (au même titre que celle de Verdun lancée par les forces allemandes le 21 février 1916), fut, à de nombreux égards, abominable, terrible pour les soldats éprouvés par déjà trois années de guerre, où 100 m gagnés coûtaient des centaines ou des milliers de vies. Quelques semaines après cette offensive voulue par Nivelles, des régiments se mutinent, désobéissent aux ordres des officiers, refusent de monter en 1<sup>ère</sup> ligne. (...)

Heures d'ouverture au public : le mardi de 8h30-11h30 et le jeudi de 13h30-16h30  
Permanence le vendredi soir de 18 h à 19 h  
Courriel de la mairie : mairie.allemant02@wanadoo.fr  
Courriel du maire : maire.allemant02@gmail.com

### SOMMAIRE :

- Le mot du Maire
- Information
- La carte d'identité
- Sortie de territoire
- Recensement
- Animaux
- Elections
- Veillée

### DANS CE NUMÉRO :

- La suite du mot du Maire 2
- Information 2
- La carte nationale d'identité 2
- Sortie de territoire 3
- Recensement 3
- Animaux
- Elections
- Veillée 4

# La suite du mot du maire

Autant l'héroïsme est loué comme un acte patriote, autant le refus de mourir « pour rien » est un acte de dignité à mettre au crédit du respect de l'homme, et non pas une infamie condamnée par un Etat-major insensible et sourd à la détresse humaine.

## Information

CULTE : messe à Allemant **mercredi 8 mars à 18Heures.**

## Carte Nationale d'identité

A partir du 1er mars 2017, la plupart des communes ne peuvent plus prendre en charge les demandes de carte nationale d'identité.

Vous pourrez faire un pré-dossier en ligne courant mars mais vous devrez vous déplacer avec votre numéro d'inscription dans l'une des 21 communes du département de l'Aisne. Les plus près de notre commune sont : Laon, Soissons, Braine, Chauny.

Pensez à vous munir de 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes, d'un justificatif de domicile original + photocopie et d'un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois (original de la copie intégrale) en fonction du cas : première demande, renouvellement pour un majeur ou mineur.

Vous pouvez consulter le site service public pour connaître les différents cas pour l'obtention de la carte d'identité mais aussi avoir des renseignements sur les délais et les coûts.

## Sortie de territoire

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné d'au moins un de ses parents (détenteur de l'autorité parentale) est obligatoire depuis le 15 janvier 2017. Ce nouveau dispositif est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France. Il s'applique également à tous les voyages, individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours de vacances, séjours linguistiques...), dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale.

Vous trouvez le formulaire sur le site service public ou à l'adresse ci-dessous : [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15646.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)

## Recensement

Suite au recensement, nous sommes actuellement 190 habitants résidant dans la commune d'Allemant. Il n'y a que deux logements vacants. 46% des déclarations ont été faites par internet.

Nous remercions l'ensemble de la population de sa coopération.

## Animaux

Tout propriétaire ou possesseur de chien normalement en laisse est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

## Elections

En cas d'absence lors des élections, pensez à faire une procuration. Le vote par procuration permet de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune. La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance.